

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 23.06.12

Date de convocation : 29 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois

Le 5 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Création de poste sur le SPIC Environnement : chauffeur de camion**

Le retour d'expérience de cet été au regard de la reprise en régie par le SDEE des prestations de collecte des colonnes d'apport volontaire Verre, Papier et Emballages, ainsi que la charge d'activité supplémentaire liée à la dénonciation par la société Environnement Massif Central du marché relatif au traitement du Carton récupéré en déchèteries au 1<sup>er</sup> janvier 2024, vont contraindre le SDEE à procéder à un renforcement de ses effectifs.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur la création supplémentaire d'un poste de chauffeur de camion, affecté sur le SPIC Environnement.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** la création de ce poste en contrat de droit privé à temps plein, pour une durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance  
Isabelle RECOULIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Recoulin".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230905-20230612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

